



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy** du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mercredi 30 juin 2021 à 18 h 00** au local B-116.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Stéphanie Baillargeon, présidente du CÉ
Madame Julie Boileau, vice-présidente du CÉ
Madame Dominique Rivard, parent
Madame Véronique Paré, parent
Madame Francesca Gingras, parent
Madame Andréanne Morneau, enseignante
Madame Carolyne Ducharme, représentante de la communauté
Madame Marie-Hélène Gagnon, représentante de la communauté

ÉTAIENT ABSENTS : Madame Julie St-Pierre, enseignante
Madame Carmen Robert, personnel de soutien
Monsieur Joël Forand, premier ministre
Monsieur Liam Senay, vice-premier ministre

INVITÉS : Monsieur Serge Gobat, directeur
Madame Stéphanie Tremblay, directrice adjointe
Madame Josée Goupil, secrétaire

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Baillargeon, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du CÉ ainsi qu'aux invités.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

[Résolution 2021-05-12-CÉ-33](#)

Il est proposé par Mme Andréanne Morneau :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Page 1 de 7



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 mai 2021

[Résolution 2021-05-12-CÉ-34](#)

Chaque membre du conseil d'établissement ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 12 mai 2021 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Mme Carolyne Ducharme :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 12 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

5. Période de questions du public

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

6. Présentation du budget 2021-22

[Résolution 2021-05-12-CÉ-35](#)

Remise des documents. Présentation et explications sont données par M. Gobat.

- ✓ Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;
- ✓ Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

- ✓ Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;
- ✓ Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- ✓ Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- ✓ Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire;

Il est proposé par Mme Julie Boileau:

Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 251 816.\$, soient adoptés et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Rapport annuel à la communauté

[Résolution 2021-05-12-CÉ-36](#)

Remise du document.

Mme Baillargeon nous fait la lecture du document.

Il est proposé par Mme Julie Boileau d'accepter le document tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

8. Mesures dédiées

[Résolution 2021-05-12-CÉ-37](#)

Remise du document. M. Gobat nous fait part qu'on devrait recevoir d'autres montants en août.

Considérant que les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 prévoient que le conseil d'établissement confirme au ministre que les mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements ;

Considérant qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur certaines mesures protégées ;

Considérant les montants attestés par le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières comme étant transférés au budget de l'école ;

Il est proposé par Mme Véronique Paré :

Que le conseil d'établissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy confirme que les allocations protégées suivantes ont été déposées au budget de l'école pour l'année scolaire 2020-2021.

Mesure	Poste budgétaire	Montant versé par le CSS
15012 – Aide alimentaire	0XX-1-23330-XXX	7703
15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués	0XX-1-24502-XXX	2447
15029 - Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	0XX-1-62210-XXX	0
15031 – Interventions efficace (violence et intimidation)	0XX-1-23321-XXX	3247
15103 – Acquisition d'œuvres littéraires	0XX-1-22100-XXX	8699
15104 – Acquisition de livres de littérature jeunesse	0XX-1-12100-XXX	0
15186 – Sorties scolaires en milieu culturel	0XX-1-27300-XXX	18563
15200 – Formation en réanimation cardio-respiratoire (Secondaire seulement)	0XX-1-13730-XXX	1132





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

9. Message à la direction générale

[Résolution 2021-05-12-CÉ-38](#)

M. Gobat nous fait part que les membres du conseil enseignant veulent aussi faire des actions concernant l'agrandissement de l'école ou l'installation de modulaires.

Il est donc proposé par Mme Dominique Rivard d'attendre et de faire une action commune avec le conseil enseignant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Coenseignement en G3

M. Gobat nous fait part que le coenseignement est une option pour augmenter le rendement de nos élèves. C'est un projet gagnant qui a une incidence sur la réussite des élèves. C'est la raison de la poursuite en G3.

11. Organisation scolaire

M. Gobat nous fait part qu'il y a 699 inscriptions pour 2021-2022.

12. Services virtuels

Mme Tremblay nous parle du service virtuel. PGO et l'école St-Jacques à St-Jacques-le-Mineur ont été sélectionnés pour ce service. Une proposition a été déposée au ministère pour avoir l'approbation d'offrir les services virtuels.

13. Activités de fin d'année

M. Gobat nous parle des activités de fin d'année qui ont été organisées par Daphnée Leclerc, dont la graduation et la journée du 23 juin (jeux et activités).

14. Année scolaire 2021-2022

M. Gobat nous informe que normalement, il n'y aura plus de personnel à la désinfection, que le port du masque serait exigé pour le personnel en début d'année. Par contre, tout peut changer en août. On vise la normalité. Il aimerait faire l'engagement d'un technicien en loisir à 50% avec l'école MET.





PROCÈS-VERBAL DU CÉ

15. Rencontre des parents pour élèves en difficulté

M. Gobat nous informe d'une rencontre de parents qui aura lieu, demain, 1^{er} juillet (seule école à faire cela) de 13 h à 17 h et de 18 h à 20 h pour les élèves en situation d'échec.

16. Correspondance

Aucune correspondance.

17. Informations

A. De la présidente

Mme Baillargeon remercie tous les membres du conseil et souhaite un bon été à tous.

B. De la représentante du comité de parents

Rien à mentionner.

C. Du directeur

M. Gobat nous mentionne que seulement 3500\$ ont été pris dans le fonds à destination spéciale, mais l'an prochain, nous en aurons besoin, puisqu'il anticipe un déficit.

D. Du personnel enseignant

Rien à mentionner.

E. Du personnel professionnel

Aucune nomination pour siéger au conseil.

F. Du personnel de soutien

Mme Robert est absent.

G. Du Parlement étudiant

Messieurs Senay et Forand sont absents.



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

18. Varia

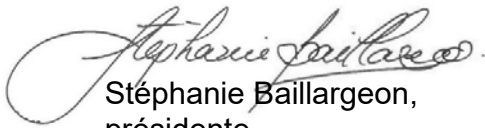
19. Levée de l'assemblée

[Résolution 2021-05-12-CÉ-39](#)

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Stéphanie Baillargeon:

Que la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Stéphanie Baillargeon,
présidente


Serge Gobat,
directeur

